



Commune de Saint-Aubin (Fribourg)

Assemblée communale du 3 juin 2024

L'assemblée communale débute à 19 h 45 sous la présidence de M. Michael Willimann, Syndic, à la salle « Louis Vallier » à Saint-Aubin.

Après les salutations d'usage, M. le Syndic déclare ouverte l'assemblée en informant les citoyennes et citoyens présents qu'elle a régulièrement été convoquée par insertion dans la feuille officielle du canton de Fribourg du 24 mai 2024, par tout-ménage et par affichage au pilier public. Il relève qu'il s'agit de la première assemblée communale pour M. Jonathan Ramuz en qualité de Conseiller communal.

A des fins de rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés. L'enregistrement sera ensuite détruit.

Le Conseil communal peut voter ce soir pour tous les points de l'ordre du jour sauf pour l'approbation des comptes 2023.

Les scrutateurs ci-après sont désignés :

Rangée de tables 1, y compris les tables du CC	Corinne Genoud	15
Rangée de tables 2	Pascaline Chanex	9
Rangée de tables 3	Vincent Perriard	13
Rangée de tables 4		

Membres présents à l'assemblée : 37

Majorité absolue : 19

Le tractanda de l'assemblée de ce soir est le suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée (le procès-verbal ne sera pas lu étant à disposition auprès du secrétariat communal - article 13 RELCo)
2. Comptes 2023
 - 2.1 comptes de fonctionnement
 - 2.2 comptes d'investissement
 - 2.3 rapport de l'organe de révision et de la commission financière
 - 2.4 approbation des comptes 2023
3. Suivi des investissements finalisés – informations
4. Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES)

Commune de St-Aubin (Fribourg)

5. Demande de crédit d'investissement de CHF 720'000.00 TTC pour le concept parkings et mobilité de la zone sportive et du stand de tir
 - 5.1 Rapport de la commission financière
 - 5.2 Approbation
- 6 Divers.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 18 décembre 2023 n'est pas lu. Il était à disposition des personnes intéressées durant 10 jours avant l'assemblée (art. 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Toutefois, les points importants traités lors de cette assemblée communale sont rappelés par M. Michael Willimann, Syndic.

Personne ne demandant la lecture du procès-verbal du 18 décembre 2023 et ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est passé au vote.

Résultat du vote :	oui	37
	non	0
	abstention	0

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2023 est approuvé par l'assemblée à l'unanimité. Des remerciements sont formulés à l'égard de son auteur.

2. Comptes 2023

2.1 comptes de fonctionnement

Les comptes 2023 de la commune de Saint-Aubin sont présentés par M. Michael Willimann, Syndic et responsable des finances.

Il présente les comptes de bilan et de fonctionnement dans le détail par catégorie avant de présenter les charges et produits par nature. Il rappelle que le bilan montre les actifs et les passifs de la commune. La commune a des actifs pour CHF 28'369'332.48. Ces actifs sont financés par des dettes, notamment des engagements financiers à hauteur de CHF 8'206'867.06, le passif de régularisation et des engagements courants qui donnent un total de CHF 8'828'053.74. Le capital propre de la commune s'élève à CHF 19'541'278.74 (fonds propres). Les actifs en 2022 se montaient à CHF 30'041'085.30 et en 2023 à CHF 28'369'332.48. Les actifs ont baissé par rapport à 2022, cela est dû au fait que la commune a remboursé de la dette. En 2022, la dette communale s'élevait à CHF 10'144'823.56 et les disponibilités à CHF 4'288'928.30. Ainsi, la commune souhaite gérer les liquidités de manière plus efficace et c'est pour cette raison qu'une partie de la dette (crédits bancaires) a été remboursée. Ainsi, les disponibilités ont baissé à CHF 1'707'915.42 entre 2022 et 2023. Les créances se sont établies à CHF - 1'631'855.43. Le montant négatif tient compte notamment des acomptes 2023 qui n'ont pas encore été encaissés. Les actifs de régularisation d'impôts représentent une estimation des impôts dus pour l'année 2023 et se montent à CHF 4'437'819.80. L'estimation est relativement prudente et se base aussi sur les informations reçues du canton, ce qui explique que le montant est légèrement inférieur à l'année 2022. Dans la commune, il est fait la distinction entre les immobilisations du patrimoine

Commune de St-Aubin (Fribourg)

administratif et du patrimoine financier. Le patrimoine administratif concerne tous les locaux qui sont nécessaires au fonctionnement de la commune, soit les écoles, le château, le centre sportif, etc. Il y a une augmentation de CHF 11'512'222.04 en 2022 à CHF 12'219'495.89 en 2023 parce que la commune a procédé à des investissements, par exemple la rénovation des façades du Château et aussi dans les réseaux d'eau. Le patrimoine financier à CHF 10'817'883.15 regroupe les biens qui ne sont pas nécessaires au fonctionnement de la commune. On y trouve notamment les terrains agricoles, les terrains dans les zones à bâtir, les appartements loués, etc. Tous les détails se trouvent encore dans le fascicule à disposition de la population. En résumé, la situation du bilan de la commune est très saine avec un autofinancement de 68% en 2023 par rapport à 64% en 2022.

Il passe ensuite en revue les différents chapitres des comptes de fonctionnement et présente des explications exhaustives à l'assemblée communale concernant les différences entre les comptes et le budget 2023.

Le total des produits est de CHF 8'634'488.44 et celui des charges de CHF 8'578'113.86, ce qui représente un excédent de revenu de CHF 56'374.58.

En commençant par la fin, la commune avait prévu au budget 2023 une légère perte de CHF 46'868.20 et les comptes clôturent finalement par un léger bénéfice de CHF 56'374.58. Il relève que le budget a ainsi été suivi et respecté.

Il donne également des explications concernant les différents chapitres des comptes de fonctionnement. Pour l'administration, il est constaté un excédent de charges par rapport au budget 2023 d'environ CHF 90'000.00, avec notamment une augmentation des charges liées aux dépenses de l'exécutif de CHF 62'000.00. Ces charges se trouvent au niveau des dépenses de 2022. Le budget 2023 était visiblement trop optimiste au vu de toutes les sollicitations auxquelles l'exécutif communal doit répondre. Il y a aussi une augmentation des charges par rapport au budget d'environ CHF 19'000.00, qui est liée à l'entretien des bâtiments. Concernant l'ordre public, les dépenses sont liées essentiellement au service du feu et le budget est respecté. Il est constaté une augmentation des charges d'environ CHF 190'000.00 par rapport aux comptes 2022 dans le chapitre de la formation. Les dépenses les plus importantes s'élèvent à CHF 822'000.00 pour l'école primaire, avoisinent CHF 728'000.00 pour le cycle d'orientation et CHF 131'000.00 pour l'accueil extrascolaire (AES). Au chapitre de la culture, sport et loisirs, il mentionne à nouveau l'excellent résultat des recettes des expositions de quelques CHF 42'000.00. Toujours dans ce chapitre, l'entretien de la place de sport à CHF 45'000.00 a nécessité une augmentation des charges de CHF 20'000 par rapport aux comptes 2022 et de CHF 5'000.00 pour les subventions versées aux sociétés communales par rapport à 2022. Les charges du chapitre de la santé à CHF 834'000.00 ont diminué d'environ CHF 20'000.00 par rapport au budget 2023 pour retrouver un niveau similaire aux comptes 2022. Les dépenses pour les EMS s'élèvent à CHF 426'000.00 et celles pour les soins à domicile ou ambulatoires à CHF 361'000.00. Dans le cadre de la prévoyance sociale, les charges sont plus élevées que le budget d'environ CHF 22'000.00. Les charges liées pour l'invalidité s'élèvent à CHF 526'000.00. La participation aux structures d'accueil extrafamilial de jour se montent à CHF 160'000.00 et celle de l'aide sociale à approximativement CHF 283'000.00. Les dépenses en lien avec le trafic et les télécommunications sont en dessous du montant inscrit au budget pour environ CHF 135'000.00. Cette différence est liée essentiellement à la modification de l'imputation des charges salariales en 2023. Avec les normes comptables adaptées, la commune souhaite imputer les charges salariales avec davantage de précision sur les rubriques où elles sont réalisées. Ainsi, il y a un peu moins de charges salariales imputées dans la partie des routes, ce qui justifie la diminution des charges. Dans le chapitre de la protection et aménagement de

l'environnement, il y a une augmentation des charges d'environ CHF 160'000.00 par rapport au budget 2023. Cette augmentation est due essentiellement à l'imputation des charges salariales sous le chiffre 7900 aménagement du territoire. Comme mentionné au préalable, le Conseil communal souhaite allouer les charges où elles se produisent pour avoir une meilleure vision des dépenses. Concernant les finances et les impôts, il y a une augmentation des recettes pour environ CHF 191'000.00 par rapport au budget 2023 et de CHF 308'000.00 par rapport aux comptes 2022. Cette augmentation est notamment due à l'encaissement des impôts ordinaires supplémentaires pour CHF 140'000.00 ainsi qu'à l'encaissement d'impôts spéciaux (contribution immobilière et gains immobiliers) pour environ CHF 170'000.00. Il y a aussi une modification de la pratique des encaissements des débiteurs avec une procédure pour l'introduction des rappels et ensuite des poursuites ainsi qu'un nettoyage des débiteurs. Cette manière de procéder a eu pour effet qu'un total de CHF 128'000.00 a été passé par pertes sur débiteurs pour des débiteurs en souffrance (départs à l'étranger, faillites) et pour lesquels la commune possède aussi des actes de défaut de bien.

Dans les charges par nature, M. Michael Willimann, Syndic relève des charges de plus de CHF 4'253'000.00 pour les charges de transfert (qui représentent environ 50% des rentrées), dont un montant d'environ CHF 2'800'000.00 pour les collectivités publiques et dédommagements au canton et CHF 1'800'000.00 aux associations intercommunales, d'où l'importance de l'engagement de la commune dans les associations. Les charges de personnel se montent à CHF 1'600'000.00. Le personnel de la commune est composé de 27 personnes, 19 femmes et 8 hommes représentant 14.6 équivalents plein temps. La commune procède également à environ CHF 471'000.00 d'amortissement par année sur le patrimoine administratif. Il faut aussi relever que les frais de déplacement et les excursions de CHF 146'000.00 sont composés entre autres de CHF 85'000.00 qui a trait aux voyages scolaires, de camps verts et de ski et presque CHF 45'000.00 pour les frais de transports des étudiants.

2.2 Comptes d'investissement

M. Michael Willimann, Syndic, poursuit sa présentation en détaillant les comptes d'investissements pour l'année 2023 par catégorie.

Les comptes d'investissement 2023 s'élèvent à CHF 1'232'000.00. Les investissements dans le cadre de l'administration générale s'élèvent à CHF 165'000.00, soit CHF 121'000.00 liés à la rénovation des façades, CHF 17'000.00 à l'aménagement de la zone sportive et CHF 26'000.00 pour le remplacement du système d'accès aux bâtiments. Dans le cadre du chapitre trafic et télécommunications, il est notamment relevé les dépenses pour l'aménagement des Vernettes qui se montent à CHF 295'000.00 et celles des mesures Valtraloc (sortie Domdidier) qui s'élèvent à CHF 564'000.00. Il mentionne encore, les dépenses se rapportant à la réfection de chemins améliorations foncières (AF) qui se sont élevées à CHF 67'000.00.

M. Michael Willimann, Syndic présente également divers indicateurs financiers pour permettre une vision globale de la situation financière de la commune de Saint-Aubin. Ces indicateurs donnent une vue externe par rapport à la santé financière d'une commune et peuvent être comparés entre différentes communes. Il présente notamment la part des charges d'intérêts qui renseigne sur la part du revenu disponible absorbé par les charges d'intérêts, la dette brute par rapport au revenu courant qui informe si le niveau de la dette est raisonnable par rapport aux revenus générés, la proportion des investissements qui donne un aperçu des investissements

bruts par rapport aux dépenses totales et la part du service de la dette qui indique la marge de manœuvre budgétaire.

La parole n'étant pas demandée, M. Michael Willimann, Syndic passe la parole à M. Michaël Ballaman, Président de la commission financière.

2.3 Rapport de l'organe de révision et de la commission financière

M. Michaël Ballaman, Président, donne lecture du rapport de la commission financière.

En conformité avec les attributions qui lui sont confiées par la loi sur les finances communales (art. 72 LFCo), la commission financière a revu le bilan, le compte de résultats et le compte des investissements 2023. La vérification des comptes a été confiée à un organe externe, soit la société GF Audit SA Fribourg (anc. Fidexpert SA Fribourg).

Ce dernier a procédé à son travail de vérification selon la loi sur les finances communales (LFCo), son ordonnance (OFCo) et la recommandation d'audit suisse 60. Le Conseil communal nous a remis ledit rapport datant du 12 avril 2024. L'organe de révision mentionne dans son rapport que la responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend également la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne afin d'éviter les anomalies significatives. Ce rapport conclut que les comptes 2023 sont conformes aux prescriptions légales et recommande de les approuver tels que présentés. Aussi, celui-ci atteste l'existence d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

La commission financière s'est réunie le 8 mai 2024 pour prendre connaissance du bilan, du compte de résultats et du compte des investissements 2023. Ils lui ont été exposés par Monsieur Michael Willimann, Syndic et responsable des finances, et Monsieur Martial Becker, Administrateur communal.

La commission financière peut relever que les dépenses sont globalement conformes au budget 2023. Les écarts identifiés entre les fonctions sont issus notamment des fonctions : administratif, formation, protection et aménagement de l'environnement et finances/impôts. Ces derniers suivent le développement des activités de la Commune.

Sous l'angle revenus, il y a une augmentation des impôts de 5% par rapport aux comptes de 2022. Aussi, la délimitation des recettes fiscales de l'année de référence semble prudente.

Tenant compte des amortissements ordinaires tels que prévus par la nouvelle application du modèle comptable harmonisé (MCH2) ainsi que du prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif, l'exercice clôture avec un bénéfice de CHF 56'374.58.

Sur la base du rapport de l'organe de révision et des explications données par le Syndic ainsi que l'Administrateur, la commission financière recommande l'approbation des comptes 2023 par l'assemblée communale.

La commission financière remercie le Conseil communal en particulier Messieurs Michael Willimann, Syndic et responsable des finances, et Martial Becker, Administrateur communal, pour leur bon travail et l'information transparente sur la situation financière de la commune.

2.4 Approbation des comptes 2023

La parole n'étant pas demandée, M. Michael Willimann, Syndic, soumet à l'approbation de l'assemblée les comptes de fonctionnement 2023 ainsi que les comptes d'investissement 2023.

Approbation des comptes de fonctionnement 2023 :

Résultat du vote :	oui	37
	non	0
	abstention	0

Les comptes de fonctionnement 2023 sont approuvés tels que présentés à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents pouvant s'exprimer pour ce point de l'ordre du jour.

M. Michael Willimann, Syndic, soumet à l'approbation de l'assemblée les comptes d'investissement 2023.

Approbation des comptes de d'investissement 2023 :

Résultat du vote :	oui	37
	non	0
	abstention	0

Les comptes d'investissements 2023 sont approuvés tels que présentés, et ce, à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents pouvant s'exprimer pour ce point de l'ordre du jour.

En conclusion, M. Michael Willimann, Syndic informe l'assemblée que les coûts maîtrisés et que la capacité d'endettement existante est bonne pour les futurs investissements grâce aux réserves créées les dernières années. Cependant, les dépenses courantes augmentent actuellement plus rapidement que les revenus d'impôts. Cela implique une gestion prudente et une approche intelligente des investissements. Pour continuer à développer Saint-Aubin et de répondre aux demandes et sollicitations, la commune doit générer plus de revenus. Avec le développement des zones industrielles, il y a une opportunité de pouvoir le faire.

3. Suivi des investissements finalisés – information

M. Michael Willimann, Syndic, responsable des finances donne des informations sur plusieurs investissements qui ont été votés lors d'assemblées communales précédentes. Il signale les investissements qui sont terminés. Il évoque en particulier les investissements liés au mandat d'étude parallèle (MEP) du centre du village dont le projet avait fait l'objet d'une séance d'information à la population. Le montant de la dépense s'élève à CHF 126'000.00 soit CHF 16'000.00 de plus que le crédit voté en 2021 de CHF 110'000.00. Ce dépassement reste dans les compétences du Conseil communal. La réfection des chemins améliorations foncières (3^{ème} étape) a aussi été finalisée pour un montant de CHF 791'354.00. Un montant de CHF 850'000.00 avait été voté. Le montant à la charge de la commune s'élève à CHF 394'479.00 puisque le solde est pris en charge par des subventions.

Commune de St-Aubin (Fribourg)

4. Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES)

M. Michael Willimann, Syndic, passe la parole à Mme Anne-Pascale Collaud, Conseillère communale pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Mme Anne-Pascale Collaud, Conseillère communale rappelle que le règlement communal concernant l'accueil extrascolaire a été approuvé par l'Assemblée communale du 17 décembre 2018 pour la première fois. L'accueil extrascolaire a démarré son activité à la rentrée d'août 2019 et après 5 ans d'activités, il est nécessaire de revoir le règlement de manière à y apporter des précisions. Aussi, les modifications de ce règlement sont présentées à l'Assemblée communale. Il est également nécessaire de mettre à jour les bases légales. Les modifications sont principalement liées à des changements de terminologie. Elle cite notamment à titre d'exemple que le terme parents a été remplacé par représentants légaux qui comprend les parents, mais aussi des curateurs ou des assistants sociaux qui ont un mandat sur un enfant. Mme Anne-Pascale Collaud présente tous les articles du règlement qui ont été modifiés. Elle apporte des explications détaillées sur les modifications aux différents articles du règlement et s'attarde de manière exhaustive sur les articles 1, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 15 et 16. L'Assemblée communale est également informée que ce projet a été établi sur la base d'un règlement type qui est proposé par le service des communes de l'Etat de Fribourg. Les propositions de modifications qui sont présentées à l'Assemblée communale ont été soumises pour préavis au service de l'enfance et de la jeunesse ainsi qu'au service des communes. Les remarques de ces deux services ont déjà été intégrées dans ce nouveau règlement.

La parole est passée à l'Assemblée communale.

Mme Micheline Collomb demande si la suspension d'un enfant touche les enfants de tous les âges.

Mme Anne-Pascale Collaud répond que cette mesure s'applique à tous les enfants qui sont scolarisés dans les classes primaires.

Mme Micheline Collomb souhaite savoir ce qui se passe lorsque les deux parents de l'enfant travaillent et que l'enfant est sujet à une mesure de suspension de l'accueil extrascolaire.

Mme Anne-Pascale Collaud précise que suite à la consultation avec le service de l'enfance et de la jeunesse, il est renoncé à la suspension s'il est suspecté que l'enfant pourrait être mis en danger par une telle mesure.

Aucune autre question n'étant posée par l'assemblée communale, il est passé au vote de ce point de l'ordre du jour.

- Approbation du règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES) :

Résultat du vote :	oui	37
	non	0
	abstention	0

5. Demande de crédit d'investissement de CHF 720'000 TTC pour le concept parkings et mobilité de la zone sportive et du stand de tir

M. Michael Willimann, Syndic, passe la parole à M. Philippe Chanex, Conseiller communal pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

M. Philippe Chanex, Conseiller communal rappelle la présentation à la population qui s'est déroulée le 13 mai 2024 concernant le concept d'un masterplan pour la zone sportive. Le Conseil communal a mené une réflexion ces derniers mois sur le développement éventuel à futur de cette zone de manière à pouvoir intégrer et implanter de nouvelles activités. C'est dans ce cadre qu'une réflexion a aussi été menée concernant les places de parc et la mobilité. Le problème de stationnement des véhicules aux abords de la zone sportive et du stand de tir est récurrent lors de la plupart des manifestations. La capacité des places de stationnement existantes dans cette zone est souvent insuffisante et saturée, provoquant du stationnement sauvage. En parallèle, le Conseil communal souhaite procéder à des travaux pour créer un dégagement à l'entrée de la zone sportive et y améliorer l'accès. Le projet vise non seulement à améliorer les accès, accroître la capacité de stationnement pour les véhicules aux abords de la zone sportive, mais également à améliorer la sécurité dans ce secteur qui est l'objectif principal. Le concept présenté à l'Assemblée communale se décline en quatre étapes. La première partie concerne le dégagement de l'entrée du centre sportif, la deuxième partie concerne l'agrandissement du parking de la zone sportive, la troisième partie est la réalisation de places de parc du côté du stand de tir et la quatrième partie concerne la réfection d'un chemin piétonnier entre le parking de la zone sportive et les places de stationnement du côté du stand de tir. Concernant le premier point, le Conseil communal a reçu des remarques de citoyens et citoyennes concernant l'insécurité à l'entrée du centre sportif. De manière à améliorer et sécuriser l'accès à la zone sportive, des travaux permettront de déplacer partiellement la route en procédant à un dégagement devant le centre sportif et d'aménager une bande paysagère. Il est prévu de poser un revêtement coloré pour encourager les véhicules à ralentir et pour marquer un pseudo passage pour piétons. Pour le parking de la zone sportive, le Conseil communal propose d'augmenter le nombre de places pour les véhicules de 42 à 86. L'entrée du parking se ferait par la sortie actuelle tout en contraignant les véhicules à sortir du parking par la Route de la Léchère (tronçon Route du stand) en direction du stand de tir. Ces travaux ont aussi pour objectif de supprimer le stationnement sauvage sur le Route de la Léchère. Au demeurant, il y a aussi une insécurité notoire devant le bâtiment du stand de tir, notamment lors de manifestations au stand de tir ou lors des entraînements de football en semaine puisque certains parents ont pris l'habitude de parquer leurs véhicules à proximité pour déposer leurs enfants. Ainsi, les enfants qui sortent d'un véhicule se trouvent directement sur la route. Pour améliorer la sécurité, il est envisagé de créer 16 places de parc au minimum vis-à-vis du bâtiment du stand de tir ainsi qu'une zone dépose-minute et la pose de deux coussins berlinois pour limiter la vitesse des véhicules à l'entrée et à la sortie de cette zone sans péjorer les véhicules agricoles. Le dernier point concerne l'aménagement d'un chemin piétonnier entre la sortie du parking principal de la zone sportive jusqu'au parking devant le bâtiment du stand de tir. Ce projet d'un montant de CHF 720'000.00 sera financé par les liquidités courantes ou l'emprunt. L'investissement sera amorti sur la période d'utilisation d'environ 40 ans, soit 2.5% par année. L'amortissement annuel s'élèvera à environ CHF 18'000.00 et l'intérêt d'un éventuel emprunt est actuellement estimé raisonnablement à 2.5%. Pour terminer, M. Philippe Chanex rappelle que la commune a la capacité de financer ce projet.

5.1 Rapport de la commission financière

M. Michaël Ballaman, Président, donne lecture du rapport de la commission financière.

La commission financière se prononce par rapport au crédit d'investissement pour le concept parkings et mobilité de la zone sportive et du stand de conformément à l'art. 72 de la Loi sur les finances communales.

Lors de notre séance du 8 mai 2024, M. Michael Willimann, Syndic et responsable des finances, a apporté à la satisfaction de la commission financière les explications relatives à l'objet d'investissement.

Le montant total de cet investissement s'élève à CHF 720'000.00.

Cette dépense sert à étendre le parking actuel de la zone sportive et améliorer et sécuriser la mobilité autour de cette zone ainsi que celle du stand de tir.

La situation financière de la commune et, par analogie, la bonne capacité d'investissement permettent de réaliser cette dépense.

Sur cette base et sans autre commentaire, la commission financière préavise favorablement cette demande.

La parole est passée à l'assemblée pour ses questions.

M. Jean-Marc Collomb, qui a également participé à la séance d'information, relève la problématique des interventions des sapeurs-pompiers et le maintien de la déchetterie dans la zone sportive. Pour sécuriser un endroit, il faut diminuer le trafic. Etant bordier de la Route de la Léchère, il est témoin du trafic routier qui se rend à la déchetterie lorsqu'en même temps, il y a des manifestations à cet endroit avec des enfants. Ainsi, il serait judicieux de déplacer la déchetterie avant de faire des investissements conséquents pour la sécurité.

M. Philippe Chanex informe l'assemblée communale qu'il y a un projet de déplacer la caserne des sapeurs-pompiers dans la zone des Vernettes. La demande de crédit d'investissement concernant ce projet sera soumise lors d'une prochaine assemblée communale. L'une des variantes présentées lors de la soirée d'information sur la zone sportive prévoit le déplacement de la déchetterie ailleurs dans le village, afin que cette zone puisse être consacrée à des activités sportives. Cependant, le déplacement de la déchetterie ne fait pas l'objet d'un prochain projet du Conseil communal. Il est vrai que la caserne des sapeurs-pompiers et la déchetterie génèrent du trafic routier, mais l'aménagement routier prévu à l'entrée du centre sportif permettra d'améliorer la sécurité et le projet dans son ensemble devrait améliorer la situation.

M. Jean-Marc Collomb : concernant la circulation sur la Route de la Léchère, il est quand même constaté que la situation reste catastrophique. Il demande si des mesures complémentaires sont envisagées étant donné que les gens ne respectent pas la signalisation, notamment l'interdiction de revenir en arrière. Il demande si, d'après le Conseil communal, l'aménagement du parking permettra d'améliorer la situation.

M. Philippe Chanex reconnaît que malgré les mesures prises pour améliorer la signalisation, il est agaçant de constater que des véhicules prennent encore la Route de la Léchère à contresens,

que ce soit pour les riverains et les personnes qui viennent en sens inverse. Des visions locales ont été organisées avec les riverains, le bureau de prévention des accidents (BPA) et la police de proximité. La signalisation routière a également été modifiée sur le secteur. Malgré ces mesures, il reste difficile de faire respecter cette signalisation. Le projet proposé va aussi apporter une amélioration, en obligeant les gens à sortir du parking de la zone sportive en direction du stand de tir.

M. Denis Dessibourg souhaite revenir sur les mesures prévues devant le stand de tir, les autres mesures proposées lui paraissant adéquates. Les aménagements vont ralentir la circulation devant le stand de tir avec un rétrécissement de chaussée et la pose de coussins berlinois. On incite les gens à passer devant le stand de tir, mais on leur met des contraintes. Il trouve le projet peu cohérent par rapport aux gens qui redescendent la Route de la Léchère et au trafic agricole qui sera pénalisé fortement avec la réduction de la largeur de la route et les aménagements envisagés car il ne sera plus possible de passer avec une moissonneuse-batteuse.

M. Philippe Chanex précise que la largeur de la route ne sera pas modifiée et restera à 3.50 mètres. Il retient cependant la remarque de M. Denis Dessibourg, dans la mesure où la bande végétalisée pénaliserait le trafic agricole. La pose de coussins berlinois permettra de réduire la vitesse des usagers dans ce secteur, ce qui est indispensable pour renforcer la sécurité.

M. Bertrand Limat : il relève que la zone bitumée entre la halle de gym et la déchetterie est dans un état déplorable, même si elle a été récemment taconée, ce qui reste du bricolage. Il demande si la commune peut profiter de ce chantier et des machines pour refaire la place.

M. Philippe Chanex précise que la zone bitumée a bien été taconnée dans l'attente d'une meilleure solution. Refaire une telle place a un certain coût et sa réfection devrait être envisagée dans le cadre du masterplan pour la zone sportive, en envisageant éventuellement des activités ludiques comme, par exemple, un fitness urbain ou l'utilisation pour l'agrandissement du centre sportif. Aujourd'hui, il n'y a pas de réponse sur le devenir de cette place.

M. Bertrand Limat relève qu'actuellement, il n'y a pas de projet concret et le temps qu'une décision soit prise, il faudra une dizaine d'années, ce qui correspond à la durée de vie d'un bitume. Avec le taconnage, il estime que la place sera à nouveau dégradée d'ici à deux ans.

M. Philippe Chanex prend note de la remarque de M. Bertrand Limat.

M. Lucien Mosimann estime qu'il s'agit d'une très bonne initiative pour améliorer la sécurité, mais relève que plusieurs éléments doivent encore être discutés, qui ne paraissent pas suffisamment approfondis pour qu'il puisse prendre une décision positive sur cette demande de crédit d'investissement. Il lui semble que le concept global de ce projet n'est pas finalisé.

M. Lucien Mosimann répond à M. Philippe Chanex, lequel souhaite connaître les éléments qui lui manquent pour se positionner par rapport au concept mobilité et des places de parc, que c'est l'ensemble du projet qui n'est pas abouti notamment avec le déplacement éventuel de la déchetterie et le devenir de la place en bitume entre la halle de gym et la déchetterie.

M. Philippe Chanex réitère que le projet présenté ne concerne que la mobilité et les places de stationnement. Actuellement, il y a un réel manque de sécurité dans les secteurs présentés. La solution proposée améliore ce sentiment d'insécurité de manière évidente. Cependant, le projet présenté n'apporte pas de réponses à toutes les questions en lien avec le futur développement

Commune de St-Aubin (Fribourg)

de la zone sportive. Dans le cadre du masterplan, toutes les variantes présentées touchaient à la mobilité.

M. Laurent Besson souhaite savoir si des places de stationnement sont également prévues pour les véhicules deux-roues.

M. Philippe Chanex estime que la remarque est légitime et devra être prise en compte dans le cadre d'un aménagement plus conséquent de places de stationnement pour les véhicules à deux roues sur le parking de la zone sportive.

M. Huber Catin relève que l'on souhaite limiter le trafic alors que la voie de dépose-minute va attirer du trafic supplémentaire devant le centre sportif.

M. Philippe Chanex souhaite éviter toute confusion et précise qu'il n'est pas prévu d'aménager de dépose-minute à l'entrée de la zone sportive étant donné que la capacité du parking de la zone sportive permettra de déposer des personnes. La place de dépose-minute sera aménagée uniquement devant le stand de tir. Le projet vise à sécuriser la zone et non à réduire le trafic routier.

M. Francesco Ricchitelli demande si deux véhicules pourront se croiser, pour rentrer ou sortir de la déchetterie, après les aménagements prévus.

M. Philippe Chanex confirme qu'il n'est pas prévu de faire croiser les véhicules à cet endroit. Si une zone d'évitement avait été prévue pour laisser passer les usagers, il est certain que les parents qui amènent leurs enfants au centre sportif l'auraient utilisée comme place de stationnement.

M. Michel Besomi relève que l'aménagement de la place de pique-nique et des aménagements aux abords du terrain de pétanque n'ont pas été abordés.

M. Philippe Chanex précise que ce projet est en cours de réalisation et devrait être finalisé dans le courant de l'été ou début de l'automne 2024 étant donné que le crédit a déjà été voté par l'assemblée communale.

La parole n'étant plus demandée, M. Michael Willimann, Syndic, soumet à l'approbation de l'assemblée le crédit d'investissement.

5.2 Approbation

Résultat du vote :	oui	29
	non	6
	abstentions	2

L'assemblée communale approuve à une large majorité la demande du conseil communal pour le crédit d'investissement de CHF 720'000.00 TTC pour le concept parkings et mobilité de la zone sportive et du stand de tir.

6 Divers

Commune de St-Aubin (Fribourg)

Le point divers de ce soir se divise en deux parties, à savoir :

- a) Informations du Conseil communal
- b) Questions et propositions de l'assemblée

a) Informations du Conseil communal

Déroulement de la Fête Nationale

M. Cédric Villemin, conseiller communal, présente à l'assemblée communale, l'état d'avancée de l'organisation de la Fête Nationale qui se déroulera le 31 juillet 2024. Les festivités sont organisées avec les communes de Vallon et de Missy. La volonté de cette manifestation qui se veut festive est de rassembler le plus de monde possible émanant des trois communes. La manifestation sera tournante avec un accueil du côté de Missy avant de se déplacer à Vallon qui organisera l'apéritif et de rejoindre Saint-Aubin pour le repas. Un tout-ménages sera envoyé à la population pour les informer de cette manifestation. Les personnes intéressées devront s'inscrire pour participer au repas de manière à évaluer les quantités de nourriture en conséquence. Il termine sa présentation en encourageant les membres de l'assemblée communale à réserver cette date dans leurs agendas.

M. Michael Willimann, Syndic revient sur la fermeture des bureaux communaux pendant deux semaines pour des raisons de travaux. Les transformations étant terminées, il invite les membres de l'assemblée communale à visiter les nouveaux bureaux après cette séance.

b) Questions et propositions de l'assemblée

M. Gilles Collaud remercie le Conseil communal pour les dossiers traités et les préoccupations pour le développement sportif. Il relève que depuis plusieurs années, la superbe fanfare villageoise la Caecilia doit se produire chaque année à Gletterens pour son concert annuel où la population de Saint-Aubin ne peut ou ne veut se déplacer. Aussi, il souhaiterait connaître l'avancée du dossier sur la construction d'une future salle polyvalente à Saint-Aubin ainsi que le délai pour une telle réalisation.

M. Michael Willimann, Syndic, informe l'assemblée communale que le projet de construire une salle polyvalente au milieu du village est en cours de réflexion tout comme les bâtiments scolaires. Il y a actuellement suffisamment de place jusqu'en 2028 pour les écoles. Il estime que les travaux pour une salle polyvalente ne seront pas lancés dans le cadre de cette législature, soit aux alentours de 2028 – 2029. Avec l'augmentation de la population, il y a un besoin de salle polyvalente.

M Alexander Klein indique que la Confédération a émis de nouvelles normes concernant la qualité de l'eau potable. Pour certaines communes, c'est un problème qui va demander beaucoup d'investissements pour répondre à ces normes et qu'à terme ces investissements vont augmenter significativement le prix de l'eau potable. Il souhaiterait connaître la situation à Saint-Aubin.

M. Didier Schouwey, Vice-Syndic, précise que l'eau potable de Saint-Aubin est produite par l'association intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully (ABV). L'eau est pompée dans le lac de Neuchâtel. Il mentionne que le chlorothalonil se trouve principalement dans les sources. Au niveau du lac,

Commune de St-Aubin (Fribourg)

l'eau de l'ABV est dans les normes par rapport aux valeurs de la Confédération. Cependant à l'avenir, une nouvelle station de pompage doit être construite. La station de pompage de Cudrefin traite déjà les micropolluants avec du charbon actif. La station de pompage de Portalban est relativement ancienne. Il y a un projet de construire une nouvelle station de pompage car celle de Portalban est au milieu du site protégé de la Grande Cariçaie. Il y a actuellement une étude pour la construction d'une station à Portalban ou à Gletterens. Cette nouvelle station de pompage sera équipée d'un traitement des micropolluants soit par du charbon actif, soit par des filtres capables de traiter les micropolluants. Notamment le chlorothalonil. L'eau de Saint-Aubin est de bonne qualité et est contrôlée par l'ABV ainsi que par la commune qui est tenue de faire des prélèvements deux fois par année à différents endroits. Il est aussi précisé que les résultats des analyses de l'eau potable sont publiés régulièrement sur le site Internet de la commune.

La parole n'étant plus demandée, M. Michael Willimann, Syndic, remercie ses collègues du Conseil communal pour la préparation de la séance et pour leurs interventions.

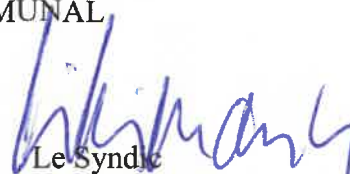
Il lève la séance à 21h15 et invite les citoyennes et citoyens présents à partager le verre de l'amitié.

St-Aubin, le 3 juin 2024.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL


Le Secrétaire
Martial Becker




Le Syndic
Michael Willimann